

PROCES-VERBAL de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Du Jeudi 12 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MENON, Maire.

Nombre de membres en exercice : **13**

PRÉSENTS 10/13 : Patrick MENON – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Christophe ROCHEREAU – Éric THOMAS – Florent DÉRET – Bonaventure SOHOU – Odile JOUET – Sandra CORNICHON – Christine DOLLEANS – Audrey HAMELIN

ABSENTS EXCUSÉS 2/13 : Christine BOULET ayant donnée pouvoir à Christine DOLLEANS, Daniel CORDEIRO ayant donné pouvoir à Bonaventure SOHOU

ABSENT NON EXCUSÉ 1/13 : Emmanuelle Le Gall

Secrétaire de séance : Bonaventure SOHOU

Date de la convocation : 05 septembre 2024

Délibération n°2024-029 – Agglopolys : Rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées du 28 juin 2024, produit à l'occasion de la restitution aux communes des aires multi-sports d'intérêt communautaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5,

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,

Vu la délibération n°A_D2024_124 du Conseil Communautaire du 28 mai 2024 portant sur la restitution aux communes des aires multi-sports d'intérêt communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 28 juin 2024.

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT relatif à ce sujet.

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal :

- **Approuve** le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées du 28 juin 2024, produit à l'occasion de la restitution aux communes des aires multi-sports d'intérêt communautaire,
- **Charge** Monsieur le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin de séance à 20h45